

Chaudières gaz : une fin programmée

Après avoir exclu les chaudières gaz des travaux éligibles à MaPrimeRenov', après avoir voulu les interdire pour ensuite faire marche arrière, les pouvoirs publics viennent de supprimer leur éligibilité aux primes CEE à compter du 1er janvier 2024.

Pire : un amendement gouvernemental au projet de loi de finance serait en préparation pour exclure les chaudières gaz du champ de la TVA à 5,5 % et les soumettre au taux de 20 %. Leur éligibilité à l'éco-PTZ se trouverait également menacée.

La FFB rappelle que, dans certains cas, aucune alternative n'est possible, notamment pour les logements en milieu rural, en zone de haute altitude, en copropriété ou en lotissement. Or, l'installation d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE) en remplacement d'anciens équipements permet des gains énergétiques moyens de 30% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre du même ordre.

Supprimer toute forme d'aide financière pour cet équipement revient à détruire le pouvoir d'achat des ménages et à freiner l'atteinte de nos objectifs climatiques par pur dogmatisme, alors même que le gaz a clairement été favorisé il y a quelques années dans le neuf avec la RT2012 et que son verdissement est en marche avec le gaz vert produit en France.

Selon Olivier Salleron, président de la FFB : « *la transition écologique est trop importante pour être pilotée à grands coups de volant. On ne peut pas, sans danger pour les entreprises et l'emploi, bloquer brutalement aujourd'hui ce qu'on incitait à faire hier. Seule une politique à long terme permettra à l'industrie et aux entreprises d'effectuer les investissements humains et financiers nécessaires.* »